



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, et le dix décembre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Sylvia DIDIERDEFRESSE, Maire,

Date de la convocation : 07/12/2021

Conseillers Municipaux présents : ANCEL Sylvia, BARADEL Joël, CYPRYSZCZAK Roger, DIDIERDEFRESSE Sylvia, GÉRARD Karine, GLÉ Adrien, KARCHER Nicolas, LEDEMÉ Pascal, MEYER Sylvie, TOUCHÉE Jacques, VOLPINI Yves.

Conseillers Municipaux excusés : DÉSOR Jürgen (procuration à TOUCHÉE Jacques), FRITZINGER Yannick (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), GEORGE Alexandre (procuration à DIDIERDEFRESSE Sylvia), MONTIER Florence (procuration à GLÉ Adrien).

Mme ANCEL Sylvia a été nommée secrétaire.

Délibérations prises à l'unanimité (sauf n°20210085 et n°20210091) :

20210080 : Adoption du compte-rendu de la séance du 24/09/2021

20210081 : Avenant aux conventions relatives aux prestations de transports sanitaires terrestres 2021/2022

Dans le cadre du sport hivernal à la station de piste de ski du Grand Valtin, le Conseil Municipal décide de renouveler les conventions relatives aux prestations de transports sanitaires terrestres pour la saison à venir avec l'entreprise Taxi Ambulances et l'entreprise Feve-Seniura Ambulances.

20210082 : Décision modificative – Budget Général

Vu la délibération n°20210063 du 24/09/2021 concernant la mise en non-valeur de La Clef du Ban pour gérant monsieur Olivier PIEDNOEL, le Conseil Municipal effectue l'ouverture de crédits suffisants sur le budget général 2021.

20210083: Création d'un emploi permanent

Compte tenu du départ en retraite de Madame Pascale PARISOT sur l'année 2022, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2022. L'annonce du recrutement est mise en ligne par le centre de gestion des Vosges sur le site emploi territorial.

20210084 : Motion de soutien au Centre de Gestion des Vosges

Considérant le refus de maintenir le financement de Pôle Emploi pour la formation « Secrétaire de Mairie »,
Au vu de la difficulté de recrutement de secrétaires de mairie et du nombre de départ à la retraite prévue sur les 10 prochaines années,
Le Conseil Municipal demande le maintien du financement par Pôle Emploi de la formation des secrétaires de mairie.

20210085 : Noël Personnel et enfants du Personnel

Au vu de l'approche des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'offrir des cartes cadeaux aux agents communaux en fonction de leur temps de travail hebdomadaire et pour leurs enfants de moins de 16 ans.
3 ABSTENTIONS : Sylvia ANCEL, Pascal LEDEMÉ et Yves VOLPINI.

20210086 : Electrification rurale : extension des réseaux secs pour alimenter la parcelle de Benjamin GALMICHE – Chemin de la fosse

L'extension des réseaux secs de la parcelle de Monsieur Benjamin GALMICHE située Chemin de la Fosse, sera suivie par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges. Les coûts liés à ces travaux sont estimés à 7 620,60€ HT. Une participation financière de la commune s'élèverait à 59%, soit 4 496,15€ HT.

Le Conseil Municipal approuve le projet et s'engage à verser sa participation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dès que la demande lui en sera faite.

20210087 : Electrification rurale : Génie civil du réseau téléphonique lors l'extension des réseaux secs pour Benjamin GALMICHE – Chemin de la Fosse

Le projet de Génie civil du réseau téléphonique est réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour la parcelle de Monsieur Benjamin GALMICHE située Chemin de la Fosse. Il finance l'installation du réseau basse tension aérien et souterraine et du réseau haute tension souterrain. Le montant total du projet s'élève à 1 459,90€. Le reste à charge serait de 890,50€.

Le Conseil Municipal approuve le projet, autorise les travaux et s'engage à verser sa participation au Syndicat, dès que la demande lui en sera faite.

20210088 : Protocoles transactionnels – raccordement électrique et extension des réseaux secs – Benjamin GALMICHE

Monsieur Benjamin GALMICHE a déposé une demande de permis de construire pour la création d'une maison d'habitation. Cette demande a pour conséquence d'étendre le réseau électrique de 58 mètres linéaires et le réseau téléphonique de 30 mètres linéaires.

La signature par l'indivision et par le Conseil Municipal permet de définir les termes de l'accord financier du protocole transactionnel.

20210089 : Electrification rurale – Renforcement des réseaux issus du poste « Centre »

Au vu des nouvelles constructions de maison situées au centre de la commune, l'alimentation du réseau basse tension doit être renforcée.

Le Conseil Municipal accorde la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

20210090 : Electrification rurale – Renforcement des réseaux issus du poste « Monument »

Au vu des nouvelles constructions de maison situées dans le secteur du Monument au mort de la commune, l'alimentation du réseau basse tension doit être renforcée.

Le Conseil Municipal accorde la réalisation des travaux sous réserve de l'octroi d'une subvention.

20210091 : Participation communale – extensions réseaux électriques

Considérant le nombre de construction en zone U et l'avis de la commission des finances du 1^{er} décembre 2021, Le Conseil Municipal décide d'octroyer, aux demandes sollicitées à compter du 1^{er} janvier 2022, une participation communale à hauteur de 25% du reste à payer de l'administré, selon les conditions suivantes :

- Protocole transactionnel signé avec les propriétaires résidents pour l'extension du réseau électrique,
- Construction d'habitation principale en nom propre,
- La construction a lieu en zone U,
- Octroi de la participation après dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux.

2 ABSTENTIONS : Jürgen DÉSOR et Jacques TOUCHÉE.

20210092 : Rémunération du coordonnateur du recensement

Considérant la délibération n°20210065 du 24/09/2021 désignant Madame le Maire en tant que coordonnateur, le Conseil Municipal décide de ne pas fixer de rémunération à celle-ci.

20210093 : Convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département des Vosges

Considérant que la commune ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer une conservation électronique des archives, le Conseil Municipal décide de déposer les archives électroniques de la commune aux archives départementales des Vosges.

20210094 : Approbation du Règlement de l'utilisation des salles municipales

Considérant l'inexistence d'un règlement d'utilisation des salles municipales, le Conseil Municipal décide de mettre en place un règlement pour les deux salles municipales (du centre et du Grand Valtin).

20210095 : Approbation de l'avenant du marché public – Aménagement du Centre Bourg

Au vu de la délibération n°20210009 du 05/03/2021 concernant le marché conclu avec l'entreprise Colas et l'achèvement des travaux de l'aménagement du Centre Bourg, le Conseil Municipal conclut un avenant d'augmentation et de réduction d'un montant de 13 415,10€ HT.

20210096 : Dénomination de la Place du Centre Bourg

Au vu des travaux réalisés au centre bourg de la commune, le Conseil Municipal décide de nommer le centre bourg « Place de la Mairie ».

20210097 : Plan de relance - ONF

Considérant la situation sanitaire des parcelles forestières soumises au régime forestier, principalement dans le secteur de Boslimpré,

Vu les ventes de bois sur pied depuis 2019,

Considérant la nécessité de reboiser les surfaces des parcelles forestières coupées, ayant été impactées par le scolyte sur notre commune,

Considérant l'aide financière de l'Etat pour renouveler les forêts afin de garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique,

Le Conseil Municipal :

- DONNE délégation à Madame le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- DESIGNNE l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- APPROUVE le montant des travaux et le plan de financement ;
- SOLLICITE une subvention de l'Etat ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent.

Questions diverses :

- Préparation du pot de Noël communal :

Au vu des annonces gouvernementales sur le protocole sanitaire, le déroulement du pot de Noël communal sera différent. Le Conseil Municipal se réunira en commission pour choisir la meilleure organisation.

- Médaille d'honneur régionale départementale et communale, départ à la retraite :

Considérant l'ancienneté de certains agents, le Conseil Municipal pourrait envisager de demander des médailles d'honneur pour ceux-ci.

- Dispositif Cantine à 1 euro :

Le gouvernement propose un dispositif « cantine à 1euro » pour donner un accès à la restauration à tous les élèves. Ce dispositif demande d'instaurer 3 tarifs différents. Une commission Jeunesse sera planifiée pour échanger à ce sujet.

- **Point d'information – Multiple rural :**

A compté du 1er août 2020, la société La Clef du Ban représentée par son gérant Brian Demangeon signe un bail commercial avec la commune concernant la gestion du multiple rural.

A cet effet, deux mois de loyers du bail commercial et un an de loyer du contrat de location du fonds de commerce ont été exonérés au locataire afin de l'aider dans sa prise de poste. Puis 10 % ont été retranché du loyer commercial suite à la fermeture administrative des chambres hôtelières.

En aout 2021, le locataire du multiple rural informe par sms que la chaudière présenterai une panne.

La municipalité répond à cette demande en contactant un chauffagiste afin qu'il procède à la remise en service de la chaudière.

Après plusieurs semaines, en octobre, de nouveau interpellé par le locataire, le chauffagiste est à nouveau contacté par la municipalité. Lequel informe l'adjoint aux travaux qu'une pièce doit être commandée. Selon le constat du chauffagiste, la chaudière pouvait fonctionner en mode marche forcée, mais les locataires n'ont pas souhaité procéder de cette manière le temps de la réparation.

Dans l'attente, afin d'aider le locataire, des radiateurs à bain d'huile sont acquis et mis à disposition gracieuse.

En novembre, le chauffagiste informe la commune que la pièce devant être remplacée est en rupture sur le marché. Pour résoudre au plus vite le problème, Maire et Adjointes décident de financer l'acquisition d'une chaudière neuve.

Pour rappel, Selon l'article XI du contrat de bail, tout entretien, remplacement et réparation concernant les éléments de chauffage incombe au locataire sa prise en charge intégrale.

Découvrant avec stupeur les dires désobligeants de celui-ci envers la commune, il a été décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du conseil municipal afin d'informer les élus et la population sur la qualité du service rendu par la commune alors même que rien ne l'y obligeait.

Le conseil Municipal s'interroge sur le service rendu à la population car à l'heure actuelle, le multiple rural ne propose qu'un service de restauration et qu'il y a une attente pour le dépôt de pain, petite épicerie, point colis, bar...

- **Motion ONF :**

Suite à la motion votée le 24 septembre 2021 et la mobilisation de plus de 200 communes vosgiennes, concernant le projet de la contribution supplémentaire du financement de l'ONF, le ministre de l'Agriculture a annoncé le retrait de la contribution exceptionnelle des communes forestières au budget de l'ONF.

- **Rapport de délégation de signature :**

Madame le Maire informe au Conseil Municipal les prises de décisions sous délégation effectuées depuis le 24 septembre 2021.

- **Négociations locales :**

Suite à l'ordonnance n°2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique, les collectivités territoriales ne disposant pas d'un Comité technique devront se rattacher au Centre de Gestion des Vosges pour négocier et conclure des accords collectifs avec les organisations syndicales concernant plusieurs domaines du dialogue social, notamment les conditions et organisation du travail, temps de travail, télétravail, l'égalité professionnelle femmes-hommes, etc.

Une négociation devra donc avoir lieu avant le 18 février 2022.

- **Recensement :**

Le recensement de la commune aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. La nomination des agents recenseurs sera délibérée à la prochaine réunion de conseil.

Fin de séance le 11 décembre à 01h30.